

# APPEL A PROJETS

## La Trame Verte et Bleue dans Belledonne

### Fiche de présentation - Session de candidature automne 2021

Le Contrat Vert et Bleu Belledonne soutient les projets des communes et intercommunalités de préservation, maintien et restauration des continuités écologiques.

Projet  
Parc  
naturel  
régional  
de Belledonne



**Bénéficiaires :** communes et intercommunalités situées sur le périmètre du CVB Belledonne

#### Objectifs et types de projets soutenus :

Milieux naturels et habitats d'intérêts

**Préservation, maintien et restauration** des milieux naturels et habitats d'intérêts

- ▶ Milieux naturels dégradés, renaturation,
- ▶ Diversification et création d'habitats,
- ▶ Lutte contre les espèces exotiques et invasives...

Connexion intra et inter massifs

**Restauration des continuités écologiques**

- ▶ Trame verte : passages à faune, réseaux de haies, prairies fleuries...
- ▶ Trame bleue : réseaux de mares ou de zones humides, connexion cours d'eau et milieux annexes...

Conciliation des usages

Conciliation des usages entre **tourisme, pastoralisme, forêt, biodiversité, agriculture...**

- ▶ Travaux d'aménagement de sites spécifiques pour le partage des usages

Améliorer la connaissance

- ▶ Inventaires naturalistes, études...

Sensibilisation et pédagogie

- ▶ Outils de communication pérennes
- ▶ Formation des élus
- ▶ Aménagements pédagogiques

La trame noire

- ▶ Etude préalable à un plan d'action
- ▶ Sensibilisation à une gestion différenciée de l'éclairage
- ▶ Création et maintien de zones noires sans éclairage

#### Parmi les critères de sélection :



- ▶ S'intégrer dans une **vision de moyen et long terme** en faveur de la biodiversité.
- ▶ Favoriser la **participation citoyenne** et la recherche de **concertation** entre les usagers du territoire.
- ▶ Priorité donnée aux **projets d'investissement**, dont travaux de restauration, d'aménagement et de maintien des continuités écologiques.



# Belledonne



## Modalités de soutien :

- ▶ Un **accompagnement financier**, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des Départements de l'Isère et de la Savoie :



- Taux modulé **jusqu'à 80%** de la dépense éligible
- **20% d'autofinancement** obligatoire
- **Dépenses éligibles** : études préalables, acquisitions foncières, travaux, suivis, inventaires, matériels, supports de communication, animation...



- ▶ Un **accompagnement technique** par l'Espace Belledonne : émergence du projet, montage des dossiers de subventions, suivi et évaluation de l'action, communication et valorisation, mise en réseau.



## Calendrier : 2 sessions en 2021

### 1<sup>ère</sup> session :

- ▶ Dépôt des dossiers : jusqu'au 27 juin 2021
- ▶ Comité de sélection : 22 juillet



### 2<sup>ème</sup> session :

- ▶ **Dépôt des dossiers : jusqu'au 17 octobre 2021**
- ▶ Comité de sélection : **mi-novembre** (date à réserver pour le porteur de projets)



## Les étapes pour candidater :

1. Un premier échange avec l'Espace Belledonne obligatoire
2. Dépôt du **dossier de candidature** auprès de l'Espace Belledonne (envoi de la fiche projet par mail **avant le 17 octobre 2021**)
3. Pour les candidats pré-sélectionnés, présentation du projet devant le comité de sélection début décembre (date à déterminer)
4. Pour les candidats sélectionnés, dépôt du **dossier unique de demande de subvention** (Région & Département) auprès de l'Espace Belledonne



Le **Règlement complet** est disponible sur <https://espacebelledonne.fr/contrat-vert-et-bleu/>